

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud

hep/

**Guide  
de la candidate  
ou du candidat  
Bachelor en  
enseignement  
pour les degrés  
préscolaire et  
primaire**

Rentrée 2012

# Table des matières

---

<a href="#">*Préambule</a>	<a href="#">2</a>
Recommandations	2
Maîtrise des savoirs à enseigner	2
Réglementation	2
<a href="#">La formation</a>	<a href="#">3</a>
Description	3
Coût de la formation	4
<a href="#">Les conditions d'admission et les exigences particulières</a>	<a href="#">5</a>
Procédure de demande d'équivalence des titres à l'admission	5
<a href="#">La procédure d'immatriculation</a>	<a href="#">6</a>
Limitation des admissions	6
<a href="#">Le dossier de candidature</a>	<a href="#">7</a>
Réactivation de candidature (uniquement 2011)	8
<a href="#">Coordonnées</a>	<a href="#">8</a>

\* les textes en bleu sont des liens actifs et vous dirigent directement sur les pages souhaitées

# Préambule

---

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous manifestez pour une formation d'enseignant-e à la HEP Vaud. Vous pouvez consulter en ligne [le plan d'études du Bachelor menant à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire](#).

Cette formation offre la possibilité de conduire des études conjuguant dès les premiers jours l'exercice de la pratique en stage et les apports des cours et des séminaires orientés vers la pratique ou apportant les connaissances théoriques indispensables à l'exercice d'une profession exigeante et passionnante. Les étudiant-e-s récemment diplômé-e-s soulignent, à plus de 80%, la qualité de cette formation.

Notre haute école offre quelques facilités afin de permettre la reprise d'études tout en maintenant une part d'emploi en parallèle. Elle est également la seule en Suisse romande à prévoir le versement d'une indemnité de stage dans la dernière partie de la formation, voire la possibilité de réaliser un stage en responsabilité.

Ces quelques pages ont pour objectif de vous faciliter les démarches nécessaires en vue d'une admission à la HEP et de vous rendre attentif/tive aux exigences préalables.

## Recommandations

En parallèle à votre démarche de candidature, nous vous recommandons vivement de vous informer sur les caractéristiques du système éducatif suisse, et plus particulièrement sur le fonctionnement du système scolaire vaudois dans lequel s'effectue en principe la formation pratique.

### Concernant le système suisse:

[www.edk.ch/dyn/15422.php](http://www.edk.ch/dyn/15422.php)  
[www.educa.ch/fr](http://www.educa.ch/fr)

### Concernant le système vaudois:

[www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarité-obligatoire/schemas-explicatifs/](http://www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarité-obligatoire/schemas-explicatifs/)  
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgeo/enseigner/>

## Maîtrise des savoirs à enseigner

Les matières ou les sujets enseignés dans les degrés préscolaire et primaire ne recouvrent pas nécessairement les champs d'études académiques abordés au cours de vos études antérieures. Il est de votre responsabilité de vous informer sur les savoirs à enseigner (PER – Plan d'études romand) et de mettre à jour, voire de compléter, vos connaissances et compétences.

## Réglementation

- [Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)
- [Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\)](#)
- [Règlement du 28 juin 2010 sur les études menant au Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire et au Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire \(RBP\)](#)
- [Directive 05\\_02 du 25 novembre 2010 portant sur la procédure d'équivalence des titres à l'admission](#)
- [Directive 05\\_04 du 22 novembre 2010 portant sur la prise en compte des études déjà effectuées](#)

# La formation

---

## Description

La formation conduisant au Bachelor en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire compte 180 crédits ECTS et se déroule sur six semestres à plein temps.

Les titres délivrés sont le **Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire** et simultanément, le **Diplôme en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire**. Le bachelor permet aux personnes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans le cadre d'un master au sein d'une haute école.

Le diplôme est reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour enseigner dans tous les cantons suisses. Il correspond également aux directives européennes pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

La formation prépare à l'enseignement dans les huit premières années de la scolarité suisse (élèves de 4 à 12 ans), future dénomination HarmoS: années 1 à 8, ce qui correspond actuellement et pour le canton de Vaud au cycle initial (CIN), aux cycles primaires (CYP1 et CYP2) et au cycle de transition (CYT).

Lors de l'immatriculation, vous devrez choisir d'orienter votre formation soit vers l'enseignement dans les quatre premières années de la scolarité (profil 1-4), soit vers l'enseignement dans les quatre années suivantes (profil 5-8). Une part de la formation est spécifique à l'orientation choisie, mais le diplôme délivré permet d'enseigner dans tous les cycles (1-8 HarmoS).

**Si votre choix se porte sur l'orientation 5-8, vous devrez choisir deux disciplines parmi les quatre suivantes:**

- activités créatrices (activités créatrices techniques et arts visuels),
- anglais,
- musique,
- éducation physique.

Après l'obtention de votre diplôme, vous aurez la possibilité, si vous le désirez, d'ajouter les disciplines restantes dans le cadre d'un élargissement de votre formation de base (diplôme additionnel).

Pour vous préparer à l'enseignement de la musique en orientation 5-8, le choix d'un instrument est obligatoire (guitare, piano, flûte, violon...). Ne pas jouer d'un instrument au préalable ne constitue toutefois pas un obstacle. Des cours d'initiation et de perfectionnement sont organisés durant les deux premières années de formation.

La formation débute le lundi 27 août 2012 par une semaine d'introduction. Le début des stages est fixé au lundi 3 septembre 2012 et la rentrée académique (début des cours) est fixée au mardi 18 septembre 2012 (voir le calendrier académique disponible sur le site de la HEP Vaud).

Si vous souhaitez maintenir une part d'activité professionnelle en parallèle à vos études, **la possibilité d'étaler la durée de celles-ci** vous est offerte jusqu'à concurrence du double de la durée de base prévue pour la formation, soit douze semestres.

En fonction des besoins signalés par les établissements scolaires, il est parfois possible d'accomplir le stage de formation pratique de troisième année en assumant la pleine responsabilité d'un enseignement rémunéré dans une classe. Le taux de cet engagement ne peut excéder 50% (14 périodes par semaine). Le cas échéant, cette possibilité s'intègre dans le déroulement normal de la formation de la troisième année en deux semestres et n'impose pas de prolongation de la durée des études.

## La formation

---

### Coût de la formation

Finance d'inscription à l'immatriculation/admission (non remboursable):	Fr. 100.-
Droits d'inscription aux cours (semestriels):	Fr. 300.-
Taxe semestrielle:	Fr. 100.-

**L'achat de matériel et de livres peut être estimé à CHF 600.- par semestre.**

Si votre situation financière le justifie, vous pouvez vous adresser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, tél. +41 21 316 33 70 ou par e-mail [info.bourses@vd.ch](mailto:info.bourses@vd.ch)

# **Les conditions d'admission et les exigences particulières**

---

## **Titres reconnus pour l'admission**

- le Certificat de maturité gymnasiale ou
- la Maturité spécialisée, orientation pédagogie (MSOP) ou
- la Maturité spécialisée, mention socio-pédagogique (MSSP) délivrée avant le mois d'août 2011 ou
- un titre d'une haute école universitaire ou spécialisée ou
- la Maturité professionnelle avec réussite de l'examen complémentaire passerelle DUBS ou
- un titre jugé équivalent (voir procédure ci-dessous).

## **Un ou plusieurs séjour-s linguistique-s d'une durée de six semaines dont au moins quatre consécutives dans un pays ou une région de langue allemande**

Il n'est pas obligatoire d'effectuer le-s séjour-s dans le cadre d'une institution ou d'une école.

Si vous souhaitez vous former à l'enseignement de l'anglais (facultatif), les exigences en termes de séjours linguistiques sont les mêmes que pour l'allemand, avec un délai toutefois à la fin de la première année.

## **Réussite d'un examen de maîtrise de l'allemand reconnu internationalement et correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues**

L'ultime délai de production de la certification en allemand B2 est fixé au 31 juillet 2013. Si vous souhaitez vous former à l'enseignement de l'anglais (facultatif), les exigences en terme de certification linguistique sont les mêmes : certificat de niveau B2 à produire au plus tard le 31 juillet 2013.

## **Procédure d'équivalence des titres à l'admission**

Si vous avez effectué votre formation et obtenu votre titre à l'étranger ou que vous n'êtes pas sûr-e qu'il réponde aux exigences de l'admission, vous devez absolument déposer un dossier d'équivalence des titres à l'admission jusqu'au **9 décembre 2011** au plus tard (validation du [formulaire en ligne](#) et envoi du dossier papier).

La directive 05\_02 Equivalence des titres à l'admission, disponible sur le site internet sous Réglementation, fournit toutes les précisions nécessaires.

Nous vous rendons attentif/tive au fait que seuls les titres déposés au plus tard à cette date seront analysés. Aucune demande d'équivalence ne sera traitée sur la promesse de l'obtention future d'un titre.

Cette procédure peut prendre un certain temps; raison pour laquelle nous vous encourageons à introduire votre demande d'équivalence des titres à l'admission dès à présent.

## **Candidat-e-s titulaires d'un premier titre d'enseignement / Transfert d'une autre HEP Suisse**

La procédure d'immatriculation est la même que pour les autres candidat-e-s. Une fois votre admission prononcée, vous pourrez bénéficier d'une prise en compte des études déjà effectuées (reconnaissance d'acquis) sur la base de l'analyse de votre cursus de formation antérieur.

# La procédure d'immatriculation

---

Toutes les communications liées à la procédure d'immatriculation/admission s'effectuent uniquement par [le suivi de candidature en ligne](#). Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement l'évolution de votre dossier et de vérifier que nous avons bien reçu et enregistré le dossier ainsi que les pièces envoyées.

10.10.2011	Ouverture de la procédure d'immatriculation/admission
09.12.2011	Clôture des inscriptions pour les dossiers nécessitant une demande d'équivalence des titres à l'admission (voir p. 5)
28.02.2012	Clôture du délai d'inscription (dernier délai pour la validation du formulaire en ligne, pour l'envoi du dossier papier par le/la candidat-e, date du timbre postal faisant foi) pour les dossiers ne nécessitant pas une demande d'équivalence des titres à l'admission
31.07.2012	Ultime délai pour l'envoi du titre obtenu en été 2012 et/ou des attestations de séjours linguistiques et/ou pour le dépôt d'une demande de dérogation uniquement dans le cas ci-dessous :

Aucune demande de prolongation des délais fixés ne sera accordée, excepté dans le cas où le séjour linguistique devra être prolongé jusqu'au 20 août 2012 au plus tard.

## Limitation des admissions

Lorsque le nombre de places de formation pratique disponibles est inférieur au nombre de candidat-e-s remplissant les conditions d'immatriculation/admission, une limitation des admissions est instaurée.

### Sont retenu-e-s, par ordre de priorité, les candidat-e-s :

- qui ont déjà déposé un dossier dans le cadre de la procédure de l'année précédente et qui n'ont pas été retenu-e-s lors de l'application des mesures de limitation des admissions;
- qui disposent déjà au 28 février de l'année en cours de l'un des titres requis;
- qui ont accompli le plus d'heures de remplacement attestées dans l'enseignement au 28 février 2011.

Lorsque la limitation des admissions est instaurée et qu'il n'a pas été possible de départager les candidat-e-s retenu-e-s en fonction des autres critères de priorité, la HEP organise des **épreuves de concours en français en tant que langue professionnelle**. Sont alors retenu-e-s les candidat-e-s qui obtiennent le plus de points.

Hors la procédure d'immatriculation, nous précisons que des épreuves du même genre auront lieu en français et en informatique pour toutes les personnes admises en 2012, à l'exception de celles qui sont déjà porteuses d'un titre d'enseignement reconnu et décerné en langue française. Il s'agit à ce stade-là d'exigences qui font partie intégrante de la formation et qui devront avoir été réussies au plus tard lors de la session de l'été 2013, faute de quoi le Comité de direction interrompra votre formation jusqu'à la réussite de ces deux épreuves. Vous pouvez dès à présent vous préparer à ces examens en consultant les épreuves des sessions précédentes mises à disposition sur notre site. Nous conseillons aux personnes qui douteraient de leur capacité à réussir ces examens de différer le dépôt de leur dossier d'admission afin de pouvoir se mettre à niveau.

# Le dossier de candidature

---

Le traitement du dossier de candidature n'est effectué qu'après validation du formulaire en ligne et réception du courrier postal.

**09.12.2011** Date limite d'inscription pour une admission comportant une demande d'équivalence de titre à l'admission (voir p 5)

**28.02.2012** Date limite d'inscription sans demande d'équivalence de titre **Formulaire d'inscription en ligne**, ultime délai pour le remplir et le valider sur internet

**En complément, par voie postale (dans le même délai, date du timbre postal faisant foi):**

1. **copie de la maturité** ou d'un autre titre répondant aux exigences de l'admission
2. lorsque le titre a été obtenu à l'étranger ou que vous n'êtes pas sûr-e qu'il réponde aux exigences de l'admission, nous vous prions de bien vouloir déposer une **demande d'équivalence des titres** à l'admission (voir à la page 5), accompagnée de tous les relevés de notes obtenus, du plan d'études suivi, de son descriptif détaillé, le tout traduit en français et authentifié si les documents ne sont pas établis dans l'une des langues nationales suisses ou en anglais
3. **attestations de séjours linguistiques** (de 6 semaines dont 4 de manière consecutive dans un pays ou une région germanophone)
4. **certification linguistique de niveau B2 en allemand** (si déjà obtenue), formellement requise au 31 juillet 2013
5. **curriculum vitae**
6. **deux photos passeport** récentes avec indication du nom, prénom et date de naissance au verso
7. **extrait de casier judiciaire**, datant de moins de trois mois, à demander à l'Office fédéral de la justice, Service des particuliers, 3003 Berne ou via internet sous [www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch). L'admission peut être refusée si une infraction mentionnée constitue une entrave à l'exercice de la profession d'enseignant-e
8. **déclaration de santé** à compléter par vos soins et à glisser dans une enveloppe fermée avec mention du nom et du prénom. En cas de problème (de santé) mentionné dans la déclaration de santé, le médecin-conseil de la HEP est chargé de déterminer les éventuelles suites à donner. Le cas échéant, il transmet ses réserves au Comité de direction de la HEP qui statue
9. **récépissé postal ou bancaire attestant le versement de la finance d'inscription** de Fr. 100.- à effectuer sur le compte Banque Cantonale Vaudoise, 1001 Lausanne Titulaire: Haute école pédagogique, Avenue de Cour 33, 1014 Lausanne IBAN: CH59 0076 7000 L525 8094 4, Compte 10-725-4, adm. cant., en précisant le motif du versement, soit "finance d'inscription". Cette dernière n'est pas remboursable
10. **certificat-s de travail** attestant du nombre d'heures d'enseignement au 28 février 2012 si vous êtes au bénéfice d'une pratique de l'enseignement

**Ultime délai pour l'envoi de pièces manquantes**

1. **copie de la maturité** obtenue en Suisse en été 2012, ou attestation de son obtention
2. **attestations de séjours linguistiques dans un pays ou une région germanophone** au cas où elles n'auraient pu être fournies au 28 février 2012 ou demande de dérogation pour un séjour accompli jusqu'au 20 août 2012 au plus tard

**31.07.2013** Ultime délai pour

1. **certification linguistique de niveau B2 en allemand**
2. **en cas de choix de l'anglais :**
  - **certification linguistique de niveau B2 en anglais**
  - **attestations de séjours linguistiques dans un pays anglophone** ou demande de dérogation pour un séjour accompli jusqu'au 19 août 2013 au plus tard

## Le dossier de candidature

---

### Réactivation de candidature

Si vous réactivez votre candidature déposée en 2011, nous vous demandons de compléter puis valider le formulaire d'inscription 2012 en ligne, de remplir et renvoyer le formulaire de déclaration de santé, de nous fournir un nouvel extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois et de produire le récépissé du bulletin de versement attestant le paiement de la finance d'inscription 2012.

## Coordonnées

---

Nous vous prions de nous envoyer votre courrier postal à l'adresse suivante :



Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Immatriculations/Admissions

Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

Renseignements par mail  
[admissions@hepl.ch](mailto:admissions@hepl.ch)

Renseignements par téléphone  
Tél.: +41 21 316 05 61

Ligne activée:  
lundis et mardis de 13h00 à 14h30,  
jeudis et vendredis de 11h00 à 12h30